



*Vergadering der Afgevaardigden vzw*  
*Assemblée des Délégués asbl*



AdD : 22-02-2019

CC : 06-06-2019

## **Règlement et lignes directrices pratiques pour l'organisation des concours d'obédience en Belgique.**

### **1. Dispositions générales**

L'obédience est un programme international FCI, les abréviations utilisées en Belgique sont OBb-OB1 – OB2 – OB3.

OB1 – OB2 – OB3 sont des programmes internationaux et sont donc jugés selon les règlements FCI. Toutes les compétitions belges d'Obédience, à l'exception des compétitions CACIOB sont accessibles aux chiens sans race.

Pour participer à un concours à l'étranger (OB1 – OB2 – OB3), les participants belges doivent demander l'autorisation de participer. L'autorisation de participer à des compétitions internationales sera remplie dans le carnet de travail (intérieur de couverture) par le juge officiant. Les chiens plus âgés (qui ont déjà joué l'OB avant le nouveau carnet de travail de la section 4D) doivent demander une attestation OB-FCI à la section 4D. L'attestation de cette autorisation ne sera valable que pour le grade demandé (OB1 ou OB2 ou OB3) après réussite de ce même grade en Belgique et après remplissage de la carte par le juge officiant lors du concours. Au passage dans un grade plus élevé (seulement en Belgique), le juge qui a officié pendant le concours doit attester de la réussite en signant le document et en y mentionnant son nom ainsi que la qualification obtenue.

Les concours d'obédience seront organisés en respect du règlement FCI Obédience. Annuellement, des concours seront organisés pour l'attribution du CACIOB, ces concours seront approuvés par la SRSB sur proposition de la section 4D. Seulement 3 concours avec CACIOB seront attribués par an et un seul par club organisateur.

### **2. Règlement général**

Les concours sont soumis aux réglementations générales de l'URCSH pour les épreuves de travail et concours. Ces concours doivent être demandés par le secrétariat du club via MYKKUSH. Ces concours seront publiés dans le calendrier sportif, une demande officielle doit être demandée à la SRSB minimum 2 mois avant la date du concours via MYKKUSH.

### **3. Inscriptions**

Les inscriptions doivent être envoyées via KKUSHDOG et payées par le participant. Toute inscription doit être payée. Une inscription peut être annulée par écrit pour des raisons valables 4 semaines avant le concours, même si des frais administratifs peuvent être conservés (max 40% du montant de l'inscription). Au-delà de ces 4 semaines, le montant intégral de l'inscription reste dû. Pour les concours officiels, le montant maximum des inscriptions est déterminé par la section 4D.

Les organisateurs ont la possibilité de placer les mauvais payeurs sur la forfait List, en suivant la procédure réglementaire. Ils ont aussi le droit de refuser une inscription, et ce, sans en motiver les raisons.

#### **4. Organisation des concours**

Il peut y avoir maximum 6 heures de jugement par jour. On compte +/- 5 chiens par heure (OBB/OB1) et +/- 4 chiens par heure (OB2 – OB3) par juge.

Pendant le déroulement du concours, les mêmes exercices doivent être jugés par les mêmes juges.

Les organisateurs doivent respecter les points suivants :

- Le début des jugements ne peut commencer avant 10H sauf pendant les heures hivernales pour les concours de plus de 20 chiens, le concours peut alors commencer une heure plus tôt.
- Quand les jugements prennent toute la journée, une pause de midi est prévue d'une durée de 1H à 1H30.
- La fin du concours est prévue vers 17H30
- La remise des prix doit avoir lieu vers 18H

L'ordre de passage des chiens pendant le concours sera respecté tel que précisé dans le catalogue.

Les organisateurs doivent prévenir les participants au minimum 1 semaine avant le concours de leur heure de passage, quand le chien doit être présent, à quelle heure commence le concours et sous quel numéro ils vont concourir.

Les chiens qui arrivent en retard pourront être refusés.

Celui qui veut concourir avec une femelle en chaleur est obligé de prévenir les organisateurs afin que ces chiennes puissent concourir après les autres chiens. Les organisateurs sont aussi obligés de le signaler dans le carnet de travail du chien.

#### **5. Les obligations liées au concours**

Les chiens qui prennent part aux concours doivent être âgés de :

12 mois en OBB

12 mois en OB1

13 mois en OB2

15 mois en OB3

Chaque concurrent doit fournir le carnet de travail du chien au secrétariat du club avant de monter sur le terrain. Si ce n'est pas le cas, le chien sera refusé.

Les chiens sans pédigrée ou annexe reconnu ou sans race déterminée doivent jouer avec un carnet barré.

Les propriétaires de tels chiens sont obligés de prendre leur chien suivant avec un pédigrée reconnu par la FCI.

Les concurrents étrangers jouent avec un carnet de travail reconnu par leur fédération cynologique nationale.

Toutes les attestations et les prix, reconnus par la SRSR et l'URCSH ne peuvent être attribués qu'à un chien avec pedigree ou annexe reconnu par ces autorités.

Les concurrents inscrits qui n'ont pas participé ou qui ont été disqualifiés ne peuvent prétendre à un prix.

Les chiens sans pedigree peuvent remporter le titre Open Winner Obedience AdD.

#### **6. Obligations administratives**

Le club organisateur doit prévoir un secrétaire et un steward par juge ainsi que les feuilles de pointage.

Les organisateurs doivent introduire les résultats obtenus (le catalogue rempli) dans MYKKUSH et l'envoyer à la SRSR (2 en cas de CACIOB), au secrétariat de la section 4D et au secrétariat général de l'AdD, et dans certains cas au secrétariat de la fédération provinciale et cela dans les 15 jours qui suivent le concours.

Ces catalogues seront contrôlés avant le début du concours et par page, lus et signés par au moins un des juges.

Il est ensuite interdit de supprimer, de changer ou d'ajouter des participants dans ce catalogue.

Les juges officiants reçoivent un catalogue du concours avant le début des jugements. Un catalogue sera publié pour le public avant le début du concours.

Obligations dans le catalogue :

- Nom et numéro d'affiliation du club organisateur
- Lieu, date du concours et grades organisés
- Noms des juges officiants

- Déroulement de la journée dans l'ordre numérique :  
Nom du propriétaire du chien – nom du conducteur – nom du club dans lequel le conducteur est membre – nom du chien – sexe – date de naissance – numéro de pedigree – numéro de carnet de travail.
- Liste alphabétique des participants

## 7. Conducteurs

Un chien peut être présenté par une autre personne que le propriétaire. Cela doit être précisé lors de l'inscription. Pendant le concours, il ne peut y avoir de changements de conducteur. Chaque conducteur doit être membre d'un club reconnu par l'URCSH ou par une organisation nationale reconnue par la FCI et cela doit aussi être mentionné dans l'inscription. Par année sportive, une équipe (conducteur-chien) ne peut jouer que pour un seul et même club, excepté lors d'un accord écrit entre les clubs.

Présentation du joueur et du chien : Le joueur doit se présenter ainsi que son chien au(x) juge(s) lors de son entrée sur le terrain lors des concours d'obédience. Un conducteur peut participer avec maximum trois chiens dans un même grade

## 8. Juges

Seuls les juges nommés par la commission de qualification des juges de l'URCSH ou d'une commission étrangère reconnue par la FCI peuvent juger les concours.

Ils adhèrent au règlement et système de points proposés.

Ils ont droit au paiement de leur prestation tel que défini par la URCSH ou la FCI. Le(s) juge(s) sera (ont) invité(s) par écrit par les organisateurs et il donnera une réponse écrite rapidement.

Il(s) sera (ont) averti(s) au minimum une semaine avant le concours de l'endroit exact du concours (adresse + plan), du nombre de participants et des grades à juger et du nom des autres juges.

Juger sa propre (belle) famille OBb- OB 1- OB 2- OB 3 : Les juges ne peuvent juger des conducteurs qui seraient membres de leur famille ou des chiens qui leur appartiennent ou appartiennent à des membres de leur famille ou à des proches tels que les enfants, les parents, les grands-parents, les petits enfants, les frères, les sœurs ou à des membres de leur belle famille. En outre, ils ne peuvent juger des membres de leur ménage ou des personnes résidant sous le même toit.

Seules les indemnités forfaitaires décidées par l'U.R.C.S.H. (0,35 euro / km et 35 euros par jour presté) peuvent être demandées. Pour les steward, seule une indemnité de 0,35 euro / KM est prévue.

## 9 . Feuille de pointage :

La feuille de pointage peut, sur demande du conducteur, être montrée par le responsable du concours qui a été désigné par les organisateurs.

Quand une erreur a été constatée, le(s) juge(s) peut (vent) être consulté à un moment et d'une façon appropriés à la situation.

Lorsque deux ou plus de concurrents terminent avec le même pointage, ils seront départagés selon les règles établies par le règlement.

Tout ce qui n'a pas été prévu dans le règlement reste à l'appréciation du (des) juge(s). Les sanctions éventuelles qui devraient être prises en dehors des feuilles de pointage, doivent être prises par les juges présents et doivent faire l'objet d'un rapport à la section 4D.

## 10. Résultats et passage de classe

Les résultats du concours sont notés dans le carnet de travail du chien participant. Les résultats seront signés personnellement par le juge présent.

Le joueur peut, tant qu'il le souhaite, continuer à jouer dans le même grade (pas de transition obligatoire), mais il ne peut gagner qu'une fois le Grand Prix (Coupe) et / ou le Winner dans les catégories: OBB, OB 1 et OB 2.

Quand un conducteur a joué dans une classe supérieure, il est impossible de revenir en arrière.

Le passage dans le grade suivant correspond à un chien donné.

Les conducteurs qui jouent avec plus d'un chien ne peuvent échanger les résultats de leurs chiens.

Les chiens (OB1 – OB2 – OB3) doivent d'abord réussir dans leur classe dans leur propre pays avant de jouer dans ce même grade à l'étranger.

Seuls les chiens avec pedigree FCI ou reconnu par la FCI peuvent prétendre à l'obtention d'un CACIOB.

Les chiens, qui dans le courant de l'année sportive, ont été inscrit au RISH via les expositions, seront reconnus avec pedigree, à partir de ce moment.

Ce qui signifie que pour le passage dans un grade supérieur, les résultats restent acquis. Pour une participation éventuelle au Grand Prix ou Coupe de Belgique, les résultats pris en compte, seront ceux acquis à partir du moment de l'inscription au RISH.

Une année sportive commence le 16 août et se termine le 15 août de l'année suivante. Une année sportive pour la sélection au Championnat du monde commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

## **11. Annexe**

Concernant les chiens de petites races,

Les petites races (hauteur inférieure à 25 cm), peuvent participer à un concours national et peuvent utiliser leur propre rapport d'objet si les organisateurs du concours n'en possèdent pas. Cet objet devra évidemment correspondre aux normes imposées par la FCI. Pour les grades OBb et OB1 : 1 objet en bois, pour le grade OB2 : 2 objets en bois et un objet en métal et pour le grade OB3 : 3 objets en bois.

Ces objets seront présentés au juge au début du concours et placés avec les autres objets. Ces objets peuvent être choisis par chaque participant au concours. Si le saut n'est pas adapté pour les petites races, le participant peut également apporter son propre saut. Ce dernier sera utilisé par tous les chiens lors de compétition, il doit donc être réglable en hauteur. En outre, il doit satisfaire aux conditions prévues par la FCI et sera présenté au juge.

Approuvé CC 17-03-2018

Section 4D